



Mairie
08000 WARCQ
03.24.56.01.62
warcq@orange.fr
www.warcq.fr

ARRÊTÉ N ° 90 - 2022

Autorisation d'occupation du domaine public 52 Promenade des Bertholet

Le Maire de WARCQ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, et L.2213-1 à L.2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la circulation et du stationnement de Madame le Maire,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande formulée en date du 16 juin 2022 par la SARL Ludovic KLICKI, domiciliée 1 b rue de la Cense, 08120 BOGNY SUR MEUSE, concernant le stationnement d'un fourgon, sur le trottoir par devant l'habitation sise 52 Promenade des BERTHOLET, afin de pouvoir procéder à l'évacuation des matériaux de couverture de la toiture, avant rénovation,

ARRÊTE

Article 1 : La SARL KLICKI Ludovic est autorisée à stationner un fourgon, sur le trottoir, par devant la propriété, au droit du n° 52 Promenade des BERTHOLET, du jeudi 16 juin 2022 à 8h00 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022 à 19h00, afin de pouvoir procéder à l'évacuation des matériaux de la toiture, et la réfection de la dite toiture.

Article 2 : Cette autorisation est consentie à titre gratuit.

Article 3 : Pour une question de sécurité, les piétons seront invités à emprunter le trottoir d'en face, pendant la durée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'agent de Police Municipale, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


Article 5 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- *Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,*
- *Monsieur l'agent de Police Municipale,*
- *Monsieur le Président du Conseil Départemental.*

Fait en Mairie de WARCQ, le 16 juin 2022.



Le Maire de WARCQ,


Marie-Annick PIERQUIN.